

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Jean-Pierre MALLARD Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Noël VERDON

Date de convocation : 3 octobre 2023

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

---

**Convention de groupement de commandes pour les marchés relatifs  
à « la création, l'animation et la promotion d'un média grand public »  
entre le SYDEV, le Département de la Vendée, Vendée Eau et Trivalis**

**Vu** la délibération D130-COS251022 du 25 octobre 2022 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

**Considérant** que la mutualisation de l'achat peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

**Considérant** qu'afin de sensibiliser les Vendéens à la transition écologique, le Département de la Vendée, le SYDEV, Trivalis et Vendée Eau souhaitent mutualiser leurs actions et créer ainsi qu'animer un média web commun et toutes les actions de communication afférentes à ce média. Celui-ci mettra en lumière les initiatives présentes sur le territoire en matière de transition écologique, tout en donnant à chacun les clés pour agir à son échelle. Ce média constituera un nouvel outil pour mettre en œuvre leurs missions communes de sensibilisation à la transition écologique. Il interviendra en complément des communications institutionnelles émises par chaque structure,

**Considérant** le souhait commun de conclure une convention entre les membres du groupement pour réaliser ce projet conformément aux dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique,

**Considérant** que les membres, le SYDEV, le Département de la Vendée, Vendée Eau et Trivalis, s'engagent contractuellement les uns envers les autres par la signature de la convention de groupement ci-jointe, qui vise à définir les conditions de fonctionnement du groupement de commandes créé en vue de la passation de marchés dont les objets sont la création, l'animation éditoriale et la promotion d'un média grand public.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- **Approuver** la convention de groupement de commandes pour les marchés relatifs à « la création, l'animation et la promotion d'un média grand public » ci-jointe,
- **Autoriser** le Président à signer cette convention ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de groupement de commandes pour les marchés relatifs à « la création, l'animation et la promotion d'un média grand public » ci-jointe,
- **Autorise** le Président à signer cette convention ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).